

Direction des Services Techniques
GB/HC/RN

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ST 37-2020

Portant réglementation de stationnement emplacements réservés aux véhicules de Secours et Services Publics

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-3 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles L.325.1 et suivants, et R.417-10,

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la Loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983,

Considérant qu'il convient de réserver des emplacements de stationnement pour les véhicules de secours et services publics,

ARRETE

Article 1 : Les emplacements listés dans le tableau en annexe, sont réservés exclusivement et à titre permanent aux véhicules de secours et services publics.

Article 2 : Le stationnement de tout autre véhicule sur les emplacements tels que défini à l'article 1 du présent arrêté est formellement interdit.

Article 3 : Il sera procédé à l'enlèvement de tout véhicule contrevenant et à sa mise en fourrière aux frais du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté abroge et remplace tous les arrêtés antérieurs.

Article 5 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine, BP40510 - 83041 TOULON Cédex 9 - ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 6 : Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Directeur des Services Techniques, Le Chef de la Police Municipale, Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bormes-Les-Mimosas, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait au Lavandou, le 28 janvier 2020

Le Maire
Gil Bernardi



Nombre de places	Lieux
	Médecin :
1	Avenue Auguste Renoir, face à la radiologie
1	Avenue Maréchal Juin, face au cabinet médical
2	Avenue des Commandos d'Afrique, face à « La Sirène »
1	Rue Charles Cazin, face au tabac « Art et Fumée »
1	Rue Charles Cazin, en bas de la pharmacie
1	Avenue des Commandos d'Afrique, face à « John Green »
1	Avenue du Général de Gaulle, devant « Art Photo »
1	Avenue du Général Bouvet (juste après Le Flamenco)
1	Rue de la Rigourette
	Secours et Services Publics
1	Quai Baptistin Pins, face à « L'Acapulco »
3	Rue Charles Cazin, face au « Bora Bora »
1	Avenue Général Bouvet, face au poste de secours
8	Parking Frédéric Mistral
1	Rue des Martyrs de la Résistance, face à Ferrero
1	Avenue du Général de Gaulle, derrière l'église
1	Avenue de Provence, devant la salle paroissiale
1	Avenue des Martyrs de la Résistance (face au laboratoire)
1	Boulevard de la Baleine - St Clair, face au poste de secours
1	Chemin du Repos - Devant le cimetière
1	Parking Avenue Paul Valéry
1	A l'angle Avenue Général de Rue Calendal
1	Avenue Vincent Auriol, en face « La Rôtisserie du Marché »
1	Avenue Général Bouvet, devant l'agence « Le Portique »
1	Avenue Général Bouvet, après « Le Tam-Tam »
1	A l'angle de l'avenue Général Bouvet et rue Calendal

